



■ Sécurité d'exploitation

Fiche de cours (EXP-IP1-F01)

Formation à l'inspection des aires de mouvement

airtrace

Centre International de Formation en Environnement Aéroportuaire
Division de BTEE SA
Voie-des-Traz 20 * Case postale 1152 * CH - 1211 GENEVE 5
Tel. +41 22 817 46 66 * Fax +41 22 817 46 70
info@airtrace.ch * www.airtrace.ch

Formation inscrite au
répertoire des formations
aéronautiques de l'OACI :



Membre de :



DESCRIPTION DE LA FORMATION



Le cours « Inspection des aires de mouvement » se déroule sur une journée et s'adresse aux personnes en charge de l'inspection des tarmacs et de la piste. Le contrôle visuel de la piste est une obligation légale décrite dans les systèmes de gestion de la sécurité des aéroports. Ce travail est très important pour garantir la sécurité des mouvements lors des atterrissages et des décollages. Rappelons-nous l'accident du Concorde.

En principe le personnel de piste ou les pompiers sont formés à l'inspection de piste du point de vue procédure. De nombreuses questions subsistent de la part des intervenants, notamment sur la grandeur minimum qu'un objet doit avoir pour être considéré comme un FOD (Foreign Object Debris) et les conséquences que son non ramassage pourrait avoir sur l'intégrité d'un aéronef.

Aujourd'hui, la capacité opérationnelle des pistes avec une très forte utilisation conduit à ce que les inspections soient réalisées le plus rapidement possible tout en garantissant un travail irréprochable.

Notre cours se veut pratique et apporte les bons réflexes à mettre en œuvre lors des inspections.

COMPETENCES ACQUISES

Être capable d'effectuer des inspections des aires de mouvement.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Formation continue pour tout personnel engagé côté airside sur un aéroport.

PUBLIC-CIBLE

Agents de piste, agents d'entretien, contrôleurs aériens, agents de prévention du péril animalier, sapeurs-pompiers d'aéroport, cadres impliqués dans la sécurité d'exploitation.

PARTICIPANTS

8 à 12 participants par session.

FORMATEURS

Spécialistes de l'aire de manœuvre, responsable SGS, contrôleur aérien, mécaniciens avion et pilote. Selon programme détaillé.

CONDITION D'ADMISSION

Travailler dans un aéroport et posséder de l'expérience en matière de circulation sur les aires de mouvement.

PRE-REQUIS

- Être engagé dans un aéroport ;
- Avoir une fonction opérationnelle.
- Attestation de suivi de formation à l'inspection des aires de mouvement

TITRES OBTENUS

- Attestation de suivi de formation à l'inspection des aires de mouvement et station de suivi de formation à l'inspection des aires de mouvement

OBJECTIFS GENERAUX DU COURS

A la fin du cours, les participants seront capables de :

- Appliquer la phraséologie radio pour la pénétration en piste
- Connaître la réglementation régissant les inspections de piste
- Appréhender les risques en cas d'ingestion ou de collision avec un FOD
- Maitriser les procédures de ramassage des FOD
- Identifier les FOD
- Editer la statistique des FOD
- Analyser des cas

CONTENU DU COURS

1. Introduction
2. Règlementation internationale et nationale
3. Problématique des FOD
4. Dégâts aux moteurs en cas d'ingestion et aux aéronefs en cas de collision
5. Normes de certification des aéronefs
6. Analyse des risques opérationnels
7. Objectifs de l'inspection des aires de manœuvres
8. Procédures d'inspection des aires de manœuvres
9. Implication des partenaires aéroportuaires
10. Phraséologie radio
11. Parc de machine d'entretien
12. Exemple de cas

DUREE

Formation 08h00

METHODE D'ENSEIGNEMENT

- Présentation Powerpoint
- Enseignement en salle.
- Examen théorique.
- Visite de terrain (inspection piste et parc de machines)

SUPPORTS DE COURS

- Support de cours
- Réglementation

LIEUX

- Genève Aéroport, Suisse
- Sur demande avec adaptation des conditions financières, les cours peuvent être donnés directement dans un aéroport

PLANNING

- 6 juin 2012
- 6 septembre 2012

COUT DU COURS

- Euros 400.— formation par stagiaire
- Euros 50.— supports de cours par stagiaire
- Euros 50.— pauses et repas de midi

Euros 500.—

Les éventuels frais de logement sont à la charge des stagiaires.

En cas de déplacement sur un aéroport des formateurs des frais de déplacement seront facturés.

CONDITIONS DE PAIEMENT

- 50% à l'inscription
- 50% après le cours

CONDITIONS DE RETRAIT

- Annulation jusqu'à 30 jours avant le cours, sans certificat médical : restitution des frais d'inscription
- Annulation jusqu'à 7 jours avant le cours, sans certificat médical : restitution des frais d'inscription, moins une participation aux frais de Euros 100.—
- Non présentation au cours ou annulation moins de 7 jours avant le cours, sans certificat médical : aucun remboursement
- Annulation pour cause de maladie ou d'accident : sur présentation d'un certificat médical avant la tenue du cours, remboursement des frais d'inscription, moins une participation aux frais de Euros 200.—
- Il est cependant possible d'annoncer en tout temps une personne qui remplace la personne inscrite sans que cela n'occasionne de frais.



Genève
Voie-des-Traz 20 / CP 1152
1211 GENEVE 5
☎ +41 27 791 07 81
☎ +41 27 783 33 77
✉ info@bureaubtee.com

Valais
Rive-Haute
1945 LIDDES
☎ +41 27 783 33 70
☎ +41 27 783 33 77
✉ info@bureaubtee.com



Siège social
Rue des Crétales 19B
B-8140 COMBLAIN-LA-TOUR
☎ +32 43 83 58 40
☎ +32 43 83 58 41
✉ bteesa@bureaubtee.com

Siège d'exploitation
Ch.d'Ellignies 54
B-7910 ANVAING
☎ +32 69 85 88 64
☎ +32 69 85 88 65
✉ bteesa@bureaubtee.com